

[Text]

That is a brief overview of the policy context and how we look at integrating environmental and transportation considerations into our various regulations.

I now wish to state four broad principles which govern our work. The first is the need for international harmonization as a means of reducing vehicle emissions. The second is the effect of regulation on the attainment of national vehicle emissions targets. In other words, are our regulations doing what they are supposed to do? The third is the need for a regime which differentiates between national measures, in our case the promotion of the introduction of technologies to reduce emissions, as opposed to measures which can include economic instruments addressing particular regional or municipal problems. Lastly, we believe that our current regulatory regime is low cost and does promote the sorts of innovations by industry which are needed to achieve results. That is a quote from the economic instruments discussion paper prepared by Environment Canada and the Department of Finance.

Malcolm McHattie will now discuss our current policy and program.

Mr. Malcolm McHattie, Chief, Advanced Engineering and Special Projects, Transport Canada: Mr. Chairman, honourable senators, motor vehicles are a major contributor of emissions that are identified with the health hazards smog and global warming. Transport Canada administers one part of a national and international effort to reduce emissions from all kinds of motor vehicles, from large trucks to small motorcycles.

I would like to describe the regulatory program under the Motor Vehicle Safety Act and, in so doing, to suggest why it is the way it is and to put it into context with other programs that may influence road transport emissions.

The first major tasks in an emission reduction program are to identify harmful substances, quantify air quality and develop goals. Environment Canada, together with other departments such as Health and Welfare and Energy, Mines and Resources, is involved in these tasks along with parallel work in the international community and according to international agreements.

Challenging emission reduction goals, the major contribution by motor vehicles, and the demand for technological solutions, lead motor vehicle emission regulations to be based on the idea of best available technology that is economically achievable.

[Traduction]

Voilà donc un bref survol du contexte au niveau des politiques et de la manière dont nous abordons l'intégration des considérations environnementales et de transport au sein de nos divers règlements.

Je voudrais maintenant énoncer quatre principes qui régissent notre travail. Le premier est la nécessité d'une harmonisation à l'échelle internationale des mesures de réduction des émissions des véhicules. Le deuxième recouvre les incidences des règlements sur le respect des objectifs nationaux concernant les émissions des véhicules. En d'autres termes, il faut se demander ce que nos règlements sont censés réaliser. Le troisième facteur est la nécessité d'un régime qui différencie les mesures nationales, dans notre cas la promotion de technologies propres à réduire les émissions, et les mesures qui visent des problèmes régionaux ou municipaux particuliers et qui peuvent englober des instruments économiques. Enfin, nous pensons que notre régime réglementaire actuel est de faible coût et favorise la sorte d'innovations de la part de l'industrie dont nous avons besoin pour obtenir des résultats. C'est là une citation du document de travail sur les instruments économiques rédigé par Environnement Canada et le ministère des Finances.

Malcolm McHattie va maintenant vous parler de notre politique et de notre programme actuels.

M. Malcolm McHattie, chef, Techniques avancées et projets spéciaux, Transports Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, les véhicules à moteur contribuent pour une grande part aux émissions qu'on associe à des risques sanitaires, au smog et au réchauffement du globe. Transports Canada administre une partie d'un effort national et international visant à réduire les émissions de toutes sortes de véhicules à moteur, depuis les gros camions jusqu'aux petites motocyclettes.

Je voudrais décrire le programme réglementaire en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et indiquer pourquoi il est ce qu'il est et l'inscrire dans le contexte des autres programmes qui peuvent influencer les émissions automobiles.

La première grande tâche d'un programme de réduction des émissions consiste à identifier les substances nocives, mesurer la qualité de l'air et fixer des objectifs. Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères tels que Santé et Bien-être social et Énergie, Mines et Ressources, y travaille, parallèlement aux travaux menés à l'échelle internationale et conformément à nos engagements internationaux.

Des objectifs ambitieux de réduction des émissions, la forte contribution des véhicules automobiles et la demande de solutions technologiques font que la réglementation des émissions des véhicules à moteur est axée sur la notion de la meilleure technologie disponible qui soit économiquement viable.